

DEMANDE D'ADMISSION AU REGISTRE DES GARANTIES

Avec la lettre de demande, une copie des pièces suivante est requise pour une demande d'admission au registre des garanties (de construction, de bonne exécution, de restitution d'acompte) :

- derniers comptes bouclés (3 dernières années)
- rapport de l'organe de révision, s'il s'agit d'une SA ou d'une Sàrl
- liste des actionnaires/sociétaires
- nombre d'employés (en postes équivalent plein-temps)
- extrait du Registre du commerce
- attestation valable concernant le paiement des assurances sociales
- attestation de l'office des poursuites à moins d'un mois
- associations professionnelles auxquelles l'entreprise est affiliée
- procuration signée autorisant CCF SA à prendre tout renseignement utile auprès des caisses sociales, du fisc et de l'Office des poursuites

Cette demande sera soumise pour approbation à notre comité des garanties.

Procuration

Le/la requérant(te) donne procuration pleine et entière avec pouvoir de substitution au Centre de Cautionnement et de Financement SA (CCF), de siège social à Sion, pour prendre tous les renseignements utiles auprès des Caisses sociales (AVS, CNA, 2ème pilier, Assurance-maladie notamment) du fisc et de l'Office des poursuites, en vue de l'établissement d'une garantie de construction ou autres produits proposé par CCF.

Dite procuration demeure valable jusqu'à révocation.

Le requérant :

Raison sociale

Adresse

Lieu et date

Signature
